

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE AMINISTRATIF 2020

**Sommaire**

**BUDGET PRINCIPAL**

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. L'affectation du résultat
- V. Les ratios (annexe 1)

**BUDGET ANNEXE**

**BUDGET PRINCIPAL**

**I. Le cadre général du budget**

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2313-1 et L3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et comptes.

Une note de présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes

Cette note doit être adressée à la préfecture en même temps que le budget primitif et le compte administratif.

Par ailleurs, en application du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne des documents d'informations budgétaires et financières, la note de présentation est mise en ligne sur le site internet de la commune ([www.solignac.fr](http://www.solignac.fr)), dans le délai d'un mois après l'adoption des délibérations et doit être accessible, lisible et conforme au document soumis au conseil municipal.

Le « cycle » budgétaire est le suivant : commission des finances, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget de la commune comporte deux sections : fonctionnement et investissement.

Chaque section doit être en équilibre, en dépenses et en recettes.

Le **compte administratif** présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toute nature réalisées au cours de l'année.

Il a été adopté lors du conseil municipal du 25 mars 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

**Les résultats de 2021 s'établissent comme suit :**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté		9 525,71 €	37 121,09 €		37 121,09 €	9 525,71 €
Opérations de l'exercice	1 242 702,40 €	1 510 550,56 €	297 231,94 €	277 379,67 €	1 539 934,34 €	1 787 930,23 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 242 702,40 €</b>	<b>1 520 076,27 €</b>	<b>334 353,03 €</b>	<b>277 379,67 €</b>	<b>1 577 055,43 €</b>	<b>1 797 455,94 €</b>
Résultats de clôture		277 373,87 €	56 973,36 €			
Restes à réaliser			12 799,05 €	13 253,97 €		
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 242 702,40 €</b>	<b>1 520 076,27 €</b>	<b>347 152,08 €</b>	<b>290 633,64 €</b>	<b>1 589 854,48 €</b>	<b>1 810 709,91 €</b>

Les orientations de la commune pour 2020 étaient les suivantes :

- Maintenir la qualité des services publics,
- Maitriser les finances communales et l'endettement tout en réalisant les investissements nécessaires à notre développement futur,
- Maintenir la priorité à l'éducation et à l'enfance que nous nous étions donnée,
- Continuer à accompagner le tissu associatif (une trentaine d'associations),
- Poursuivre l'amélioration de l'accueil des touristes,
- Améliorer le cadre de vie des citoyens.

Toutes ces orientations ont été bousculées par la pandémie de COVID-19.

## **II. La section de fonctionnement**

### **a. Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

### **b. Les recettes de fonctionnement**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé</b>
70	Produits des services du domaine	129 482.54€
73	Impôts et taxes	693 627.65€
74	Dotations, subventions et participations	369 926.00€
75	Autres produits de gestion courante	193 590.42€
013	Atténuation de charges	46 757.45€
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 433 384.06€</b>
76	Produits financiers	14.41€
77	Produits exceptionnels	34 050.16€
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 467 448.63€</b>
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	43 101.93€
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>43 101.93€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 510 550.56€</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 : 9 525.71€</b>		

Il existe 3 principaux types de recettes pour notre commune :

- **Les impôts locaux** : 693 62.65€ perçu en 2020, augmentant de 7077.58€ par rapport à 2019.

<b><u>Impôts et taxes</u></b>			
	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
<b>Impôts locaux</b>	627 246,00 €	615 682,00 €	605 017,00 €
<b>FPIC</b>	32 713,00 €	32 779,00 €	33 110,00 €
<b>Fonds de péréquation des ressources</b>	33 668,65 €	38 089,07 €	36 183,58 €
	<b>693 627,65 €</b>	<b>686 550,07 €</b>	<b>674 310,58 €</b>

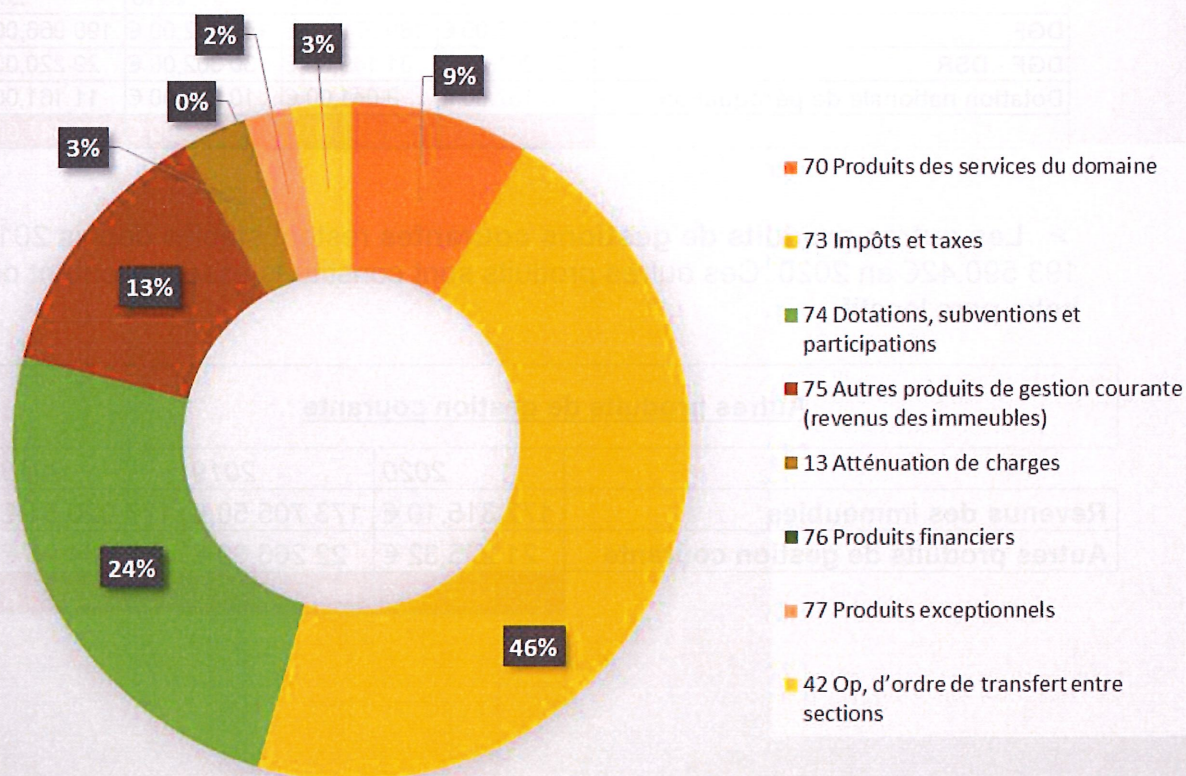
➤ **Les dotations de l'Etat** : baisse constante depuis 2016. 227 166€ perçus en 2020.

<b>Dotations</b>					
	2020	2019	2018	2017	2016
<b>DGF</b>	187 768,00 €	189 071,00 €	190 032,00 €	190 966,00 €	203 931,00 €
<b>DGF - DSR</b>	31 261,00 €	31 149,00 €	30 302,00 €	29 220,00 €	27 372,00 €
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	8 137,00 €	9 041,00 €	10 045,00 €	11 161,00 €	12 401,00 €
	<b>227 166,00 €</b>	<b>229 261,00 €</b>	<b>230 379,00 €</b>	<b>231 347,00 €</b>	<b>243 704,00 €</b>

➤ **Les autres produits de gestions courantes** restent stables depuis 2018 : 193 590.42€ en 2020. Ces autres produits sont constitués essentiellement des revenus de notre parc locatif.

<b>Autres produits de gestion courante</b>			
	2020	2019	2018
<b>Revenus des immeubles</b>	172 315,10 €	173 705,50 €	177 020,61 €
<b>Autres produits de gestion courante</b>	21 275,32 €	22 266,60 €	15 284,95 €
	<b>193 590,42 €</b>	<b>195 972,10 €</b>	<b>192 305,56 €</b>

## Recettes de fonctionnement



### c. Les dépenses de fonctionnement

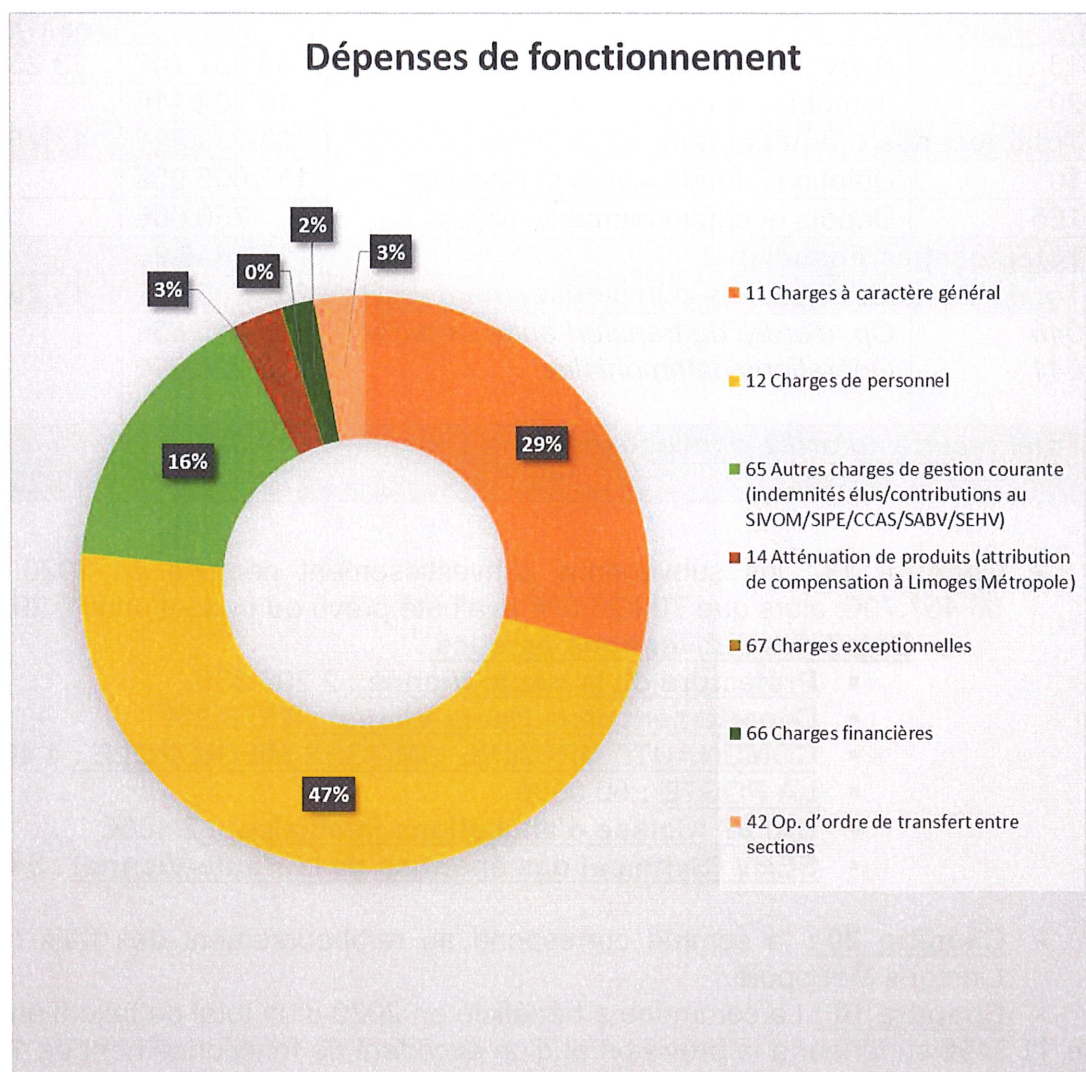
Chap	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	360 074,46€
012	Charges de personnel	591 830,28€
65	Autres charges de gestion courante	196 398,75€
014	Atténuation de produits	35 230,52€
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>1 183 534,01€</b>
67	Charges exceptionnelles	911,27€
66	Charges financières	22 811,29€
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 207 256,57€</b>
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	35 445,83€
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>35 445,83€</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 242 702,40€</b>

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- **Charges de personnel** : 591 830,26€ de masse salariale, sous déduction des recettes (mise à disposition de personnel, remboursements sur rémunérations et charges sociales), soit 501 757,98€.

➤ **Charges à caractère général** : elles s'élèvent à 360 074,46€.

Le total des dépenses réelles (1 207 256.57€) est inférieur aux dépenses réelles prévues au budget primitif 2020.



### III. La section d'investissement

#### a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

**Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

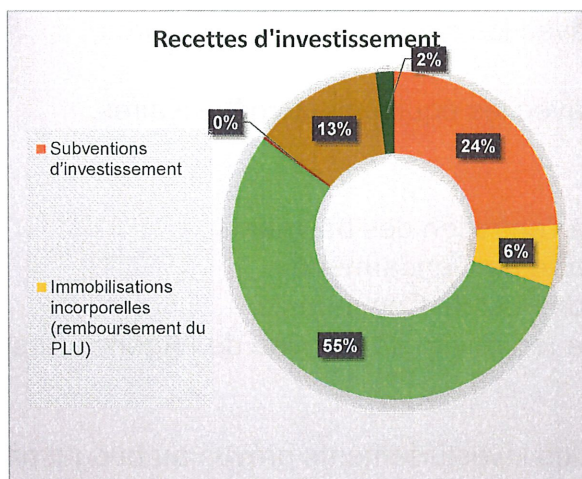
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par

exemple : des subventions relatives à la construction du Pôle Jeunesse, à la dénomination et numérotation des voies, etc...).

#### **b. Les recettes d'investissement**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Restes à réaliser</b>
13	Subventions d'investissement	66 457.70€	13 253.97€
20	Immobilisations incorporelles	16 802.11€	
<b>Total recettes d'équipement</b>		<b>83 259.81€</b>	<b>13 253.97€</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	152 695.95€	
165	Dépôts et cautionnements reçus	750.00€	
<b>Total recettes financières</b>		<b>153 445.95</b>	
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>236 705.76€</b>	<b>13 253.97€</b>
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	35 445.83€	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	5 228.08€	
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>40 673.91€</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>277 379.67€</b>	<b>13 253.97€</b>

- **Chapitre 13** : les subventions d'investissement perçues en 2020 s'élèvent à 66 457.70€, alors que 70 226.93€ avait été prévu au budget primitif 2020.
  - **Détail des subventions perçues** :
    - **Préfecture de la Haute-Vienne** : 2 206.33€
    - **Département de la Haute-Vienne** : 4 258.95€
    - **COMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE** : 4 460€
    - **LA POSTE** : 50 000€
    - **CAF87 (Caisse d'allocations familiales)** : 2 400€
    - **SEHV (Syndicat des énergies de la Haute-Vienne)** : 544.14€
- **Chapitre 20** : la somme correspond au remboursement des frais de PLU, par Limoges Métropole.
- **Chapitre 10** : La commune a bénéficié en 2020 d'un total de taxe d'aménagement de 11 349€ supérieur à la prévision et d'un excédent de fonctionnement de 130 000€. Le remboursement du FCTVA a été de 11 346.95€.



### c. Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Réalisé	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	9 842.24€	
21	Immobilisations corporelles	143 440.60€	12 799.05€
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>153 282.84€</b>	<b>12 799.05€</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	91 878.91€	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 740.18€	
18	Compte de liaison	2 000€	
<b>Total dépenses financières</b>		<b>95 619.09€</b>	
<b>Total des dépenses réelles d'investissements</b>		<b>248 901.93€</b>	<b>12 799.05€</b>
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	43 101.93€	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	5 228.08€	
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>48 330.01€</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>297 231.94€</b>	<b>12 799.05€</b>
<b>Pour information D001 solde d'exécution négatif reporté de N-1 : 37 121.09€</b>			

#### ➤ Les dépenses d'équipements :

Les investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

- Moulin de Quatre : achats de tables extérieurs,
- Travaux sur les cloches de l'Abbatiale,
- Acquisition des plaques de numéros de rue,
- Rénovation d'un logement communal,
- Ecoles :
  - Val de Briançonnais :
    - achat d'un jeu pour les enfants (ALSH)

- achat de tableaux numériques avec les équipements nécessaires,
  - Joseph Mazabraud :
    - Achat de tableaux numériques avec les équipements nécessaires,
- Services techniques :
  - Achat d'un carraro
  - Achat d'équipements nécessaires à l'entretien des bâtiments
- Changement de la chaudière à la caserne de Gendarmerie
- Aménagement du local dédié à l'Agence Postale Communale
- Aménagement d'une partie de la Mairie (en raison de l'arrivée de l'Agence Postale Communale)

En raison de la pandémie de COVID19, tous les investissements prévus au budget primitif 2020 n'ont pu être réalisés.

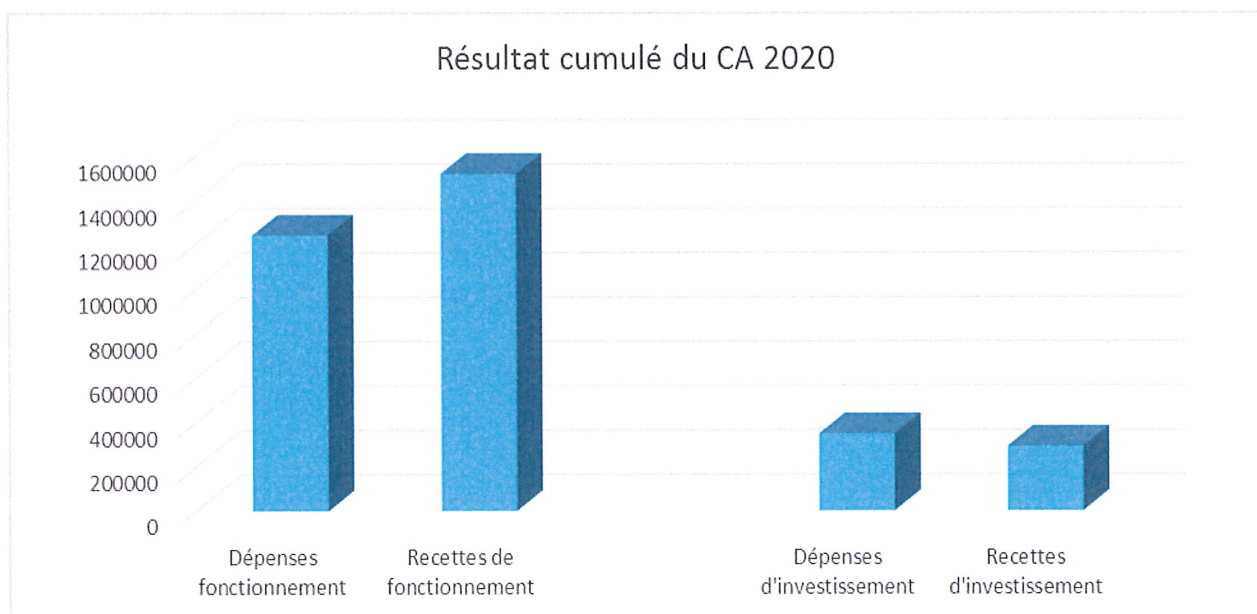
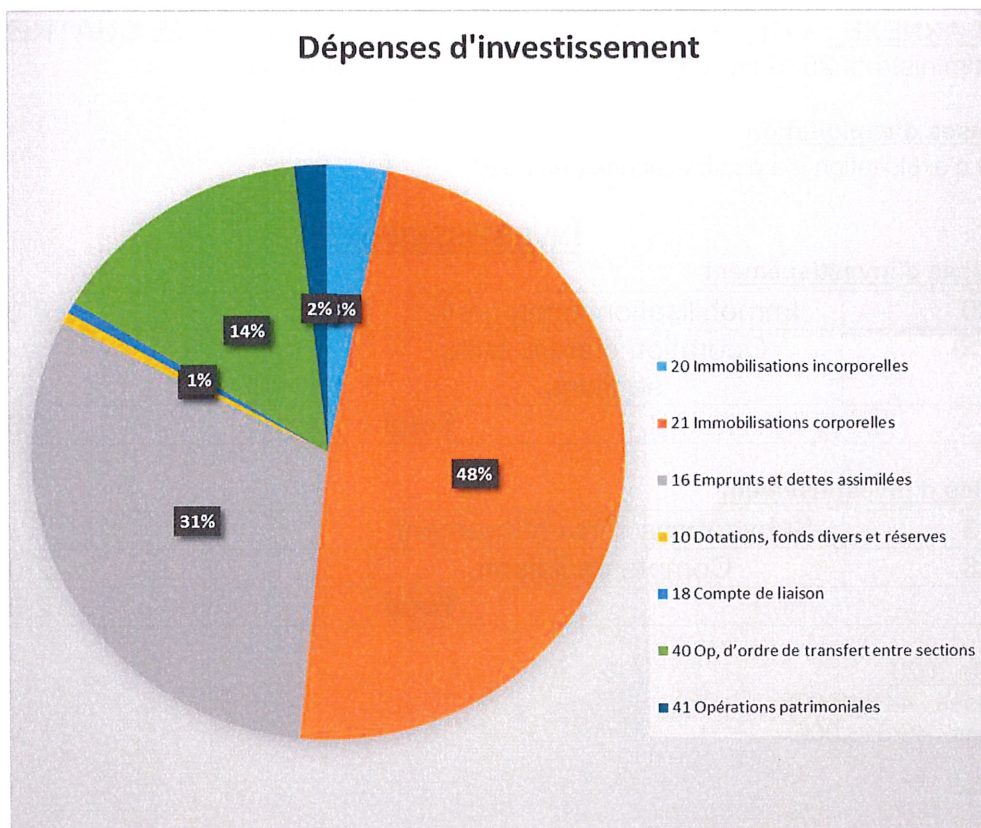
➤ **Les emprunts :**

Pour mémoire, le capital est remboursé en section d'investissement et les intérêts en section de fonctionnement.

<b><u>Les emprunts en 2020</u></b>						
Durée	Taux	Capital emprunté	Libellé	Amortissement	Intérêts totaux	Annuité
20 ans	1,7500	300 000,00	REHABILITATION DU MOULIN DE 4	13 207,10 €	4 603,18 €	17 810,28 €
20 ans	4,2800	762 245,00	CONSTRUCTION GENDARMERIE	50 411,81 €	8 408,11 €	58 819,92 €
25 ans	1,7500	700 000,00	Construction pôle jeunesse	28 000,00 €	9 800,00 €	37 800,00 €
				<b>91 587,91 €</b>	<b>22 811,29 €</b>	<b>114 430,20 €</b>

En ce qui concerne l'emprunt relatif à la construction de la gendarmerie, l'annuité est égale à 58 819.92 €, et elle est compensée par le versement des loyers s'élevant à 79 496.28€ en 2020.





#### **IV. L'affectation du résultat**

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du résultat suivante :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 56 518,44 €.
- réserve pour le financement de travaux d'investissement 2021, au compte 1068, pour 143 481,56 €.
- conservation du solde soit 77 373,87 € à la section de fonctionnement

Ces résultats sont repris au budget primitif 2021.

## **BUDGET ANNEXE : « CENTRE HYDROELECTRIQUE MOULIN DE QUATRE »**

Le compte administratif 2020 peut être résumé de la manière suivante :

- **Dépenses d'exploitation**

La section d'exploitation n'a pas fonctionné en 2020.

### **INVESTISSEMENT**

- **Dépenses d'investissement**

<b>20</b>	Immobilisation incorporelles	8 960.00€
<b>040</b>	Opération d'ordre entre sections	0€
<b>Total</b>		<b>8 960.00€</b>

- **Recettes d'investissement**

<b>13</b>	Subventions d'investissement	0€
<b>18</b>	Compte de liaison	2 000.00€
<b>Total</b>		<b>2 000.00€</b>

Les RAR de 2020 :

- Dépenses : 44 513.00€
- Recettes : 46 513.00€

**Ratios descomptes administratifs 2019 et 2020 budget principal commune de Solignac (87110)**

Les principaux ratios			
Les ratios obligatoires de niveaux		Valeurs CA 2020	Valeurs CA 2019
1	Dépenses par habitants ( <i>dépenses réelles de fonctionnement</i> )	753,59	836,04
2	Recettes par habitants ( <i>recettes réelles de fonctionnement</i> )	916,01	902,24
3	Produits fiscal par habitant	391,54	385,04
4	Enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant	141,80	143,38
5	Effort d'équipement par habitant	95,68	207,93
6	Dettes par habitant ( <i>encours de dette : Capital restant dû au 31 dec / population</i> )	621,52	685,87
Les ratios de solvabilité budgétaire		Valeurs CA 2020	Valeurs CA 2019
7	Taux d'épargne brute ( <i>épargne brute / recettes de fonctionnement</i> )	0,17	66,20
8	Potentiel fiscal	664434,46	627246,00
9	Taux d'endettement	0,66	0,75
10	Capacité de désendettement	3,83	10,36
Les ratios de marges de manœuvre		Valeurs CA 2020	Valeurs CA 2019
11	Marge d'autofinancement courant	1,48	1,68
12	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,94	0,00
13	Taux d'incompressibilité des dépenses	1,28	1,26
Autres ratios financiers		Valeurs CA 2020	Valeurs CA 2019
15	Indice d'autonomie financière	0,46	0,47

Définitions des ratios		
Les ratios obligatoires de niveaux		
1	Dépenses par habitants ( <i>dépenses réelles de fonctionnement</i> )	Ce ratio permet de connaître la charge en terme de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale. Mode de calcul : Dépenses de fonctionnement / population
2	Recettes par habitants ( <i>recettes réelles de fonctionnement</i> )	Ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale Mode de calcul : Recettes de fonctionnement / population
3	Produits fiscal par habitant	Ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : Total des recettes fiscales / population
4	Enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant	Ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : Dotation globale de fonctionnement / population
5	Effort d'équipement par habitant	Ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale. Mode de calcul : Dépenses brutes d'équipements / population
6	Dettes par habitant ( <i>encours de dette : Capital restant dû au 31 dec / population</i> )	Ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale. Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / population
Les ratios de solvabilité budgétaire		
7	Taux d'épargne brute ( <i>épargne brute / recettes de fonctionnement</i> )	Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme. Mode de calcul : Epargne brute / recettes de fonctionnement
8	Potentiel fiscal	Ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate. Mode de calcul : Produits taxes locales (bases locales d'imposition x taux moyens nationaux)
9	Taux d'endettement	Ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes. Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / recettes de fonctionnement
10	Capacité de désendettement	Ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année. Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute
Les ratios de marges de manœuvre		
11	Marge d'autofinancement courant	Ce ratio permet de révéler la capacité d'une collectivité du bloc communal à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre d'une commune ou d'un établissement intercommunal à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement. Mode de calcul : (Dépenses fonctionnement + dette) / recettes fonctionnement
12	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	Ce ratio peut être compris comme un indicateur de pression fiscale au sein d'une collectivité du bloc communal. En effet, il permet de déterminer les marges de manœuvres d'une commune ou d'un établissement intercommunal en terme de fiscalité, d'évaluer leurs capacités à jouer sur l'augmentation des taux des taxes locales pour abonder leur budget. Mode de calcul : Recettes de la fiscalité locale / potentiel fiscal
13	Taux d'incompressibilité des dépenses	Ce ratio appréhende les marges de manœuvre d'une commune en terme de réduction de ces dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue les capacités d'une commune à s'adapter à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressible : personnel, frais de gestion courante et remboursement de la dette. Mode de calcul : (Dépenses personnel + contingents + dette) / dépenses fonctionnement
Autres ratios financiers		
15	Indice d'autonomie financière	Ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes et impôts locaux, redevances pour services publics, dons et legs) par rapport au total de ces recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer les capacités d'une collectivité du bloc communal à mobiliser des ressources financière de manière autonome. Mode de calcul : Impôts, taxes et redevances locales / recettes de fonctionnement



## Autres données compte administratif 2020 budget principal commune de Solignac (87110)

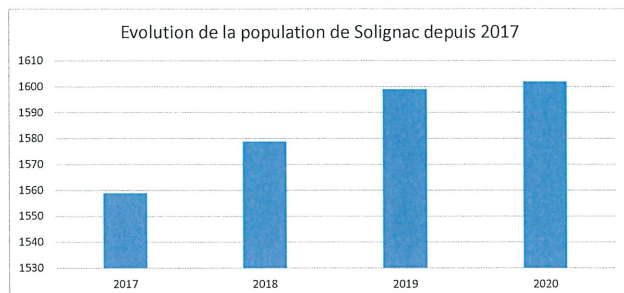
Epargne brute : produits réels - charges réelles

1 467 448,63 - 1 207 256,57 : 260 192,06€

### La population :

Population totale de Solignac

2017	2018	2019	2020
1559	1579	1599	1602



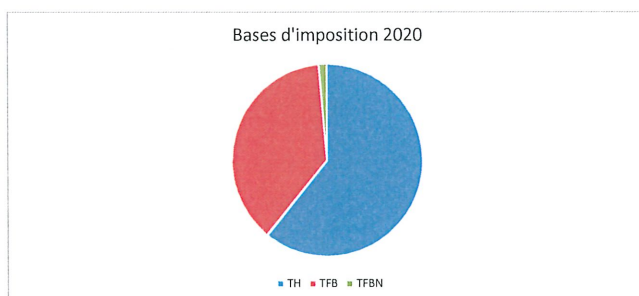
Population DGF

2017	2018	2019	2020
1595	1626	1643	1644

### Les impôts :

Bases d'imposition :

	2018		2019		2020	
TH	2198000	0,14%	2276000	0,35%	2271000	-0,22%
TFB	1344000	1,51%	1376000	0,24%	1410000	2,41%
TFBN	48200	1,47%	48200		49800	3,21%



Taux d'imposition :

	2018	2018	2020
TH	14,80%	14,80%	Non concerné
TFB	18,37%	18,37%	18,37%
TFNB	65,31%	65,31%	65,31%

### Les emprunts :

Encours de la dette / population : cf ratios n°6

2017	2018	2019	2020
795,06 €	720,73 €	652,38 €	621,52 €

Capacité de désendettement :

2017	10,54 ans
2018	6,86 ans
2019	9,86 ans
2020	8,70 ans

### Le personnel :

Les charges de personnel : dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2017	45,29%
2018	45,51%
2019	45,20%
2020	49,02%

Tableau des effectifs :

	2017	2018	2019	2020
Titulaires	16	16	16	16
Contractuels	0	1	3	2
Charges	547809	561842	604015	591830
Evolution	3,13%	2,56%	7,50%	-2,06%

